

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 17 juillet 2019 à 18 heures 30 -
Sausheim (siège)**

Sur convocation du 11 juillet 2019 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 17 juillet 2019 à 18 heures 30, dans la salle du comité syndical de son siège, à Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSER**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Serge **HAUSS**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Hubert **NEMETT**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Isabelle **SCHLAEFLIN**, Romain **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Bernard **THIERY**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Bernard **NOTTER**
Monsieur Pierre **LOGEL** à Monsieur Philippe **GRUN**
Madame Audrey **NOACCO-WEBER** à Monsieur Hubert **NEMETT**
Monsieur Bernard **RAPP** à Monsieur Pierre **FISCHESSER**
Madame Béatrice **RIESTERER** à Monsieur André **HABY**
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Michel **RIES**
Monsieur Daniel **SCHNEIDER** à Monsieur Patrick **RIETZ**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 juin 2019
2. Cession de terrains et de bâtiments à la ville de Rixheim consécutivement aux modifications statutaires – approbation de principe – autorisation de signer
3. Baldersheim – remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
4. Baldersheim – réhabilitation de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
5. Dietwiller – extension de la cuisine de la salle polyvalente – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
6. Habsheim – extension et réaménagement de la mairie – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
7. Sausheim - désamiantage, réorganisation et mise en accessibilité PMR du bloc sanitaire du hall d'entrée principal du COSEC – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
8. Sausheim – réfection des façades de la maison bleue et mise en accessibilité PMR des sanitaires – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
9. Baldersheim – réaménagement des abords de l'ancien Crédit Mutuel – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer
10. Habsheim – réaménagement de la rue de la Délivrance – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer
11. Rixheim – réfection des enrobés de 6 plateaux surélevés – déclaration sans suite – autorisation d'engager une nouvelle consultation d'entreprises
12. Rixheim – installation d'un feu vert récompense au carrefour des rues d'Ottmarsheim (RD 108) et du Stade – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de signer la convention de délégation de co-maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental du Haut-Rhin
13. Rixheim – réaménagement du parking rue des Peupliers (parc d'Entremont) – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
14. Petit entretien de voirie et travaux annexes – résultat de la consultation d'entreprises – attribution de l'accord-cadre – autorisation de signer
15. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 55. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat et le représentant de la presse. Après avoir donné lecture des procurations, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 juin 2019

Le procès-verbal du comité syndical du 19 juin 2019 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 19 juin 2019.

Point n° 2 : Cession de terrains et de bâtiments à la ville de Rixheim consécutivement aux modifications statutaires – approbation de principe – autorisation de signer

Par délibération en date du 28 novembre 2018, le comité syndical approuvait la restitution de la compétence « gestion et entretien d'un groupe scolaire situé au quartier Ile Napoléon » à la ville de Rixheim.

Si cette restitution entraîne de plein droit la mise à disposition des bâtiments à la commune, elle n'en transfère cependant pas la propriété.

Aussi, dans une optique de rationalisation des biens immobiliers du syndicat, il a été convenu de procéder à la cession de l'école maternelle et de l'école élémentaire de l'Ile Napoléon, au bénéfice de la commune de Rixheim.

Dans ce cadre, et conformément aux obligations légales, le pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin a été consulté et a estimé la valeur vénale des bâtiments à hauteur de :

| Bien | Section | Parcelle | Adresse | Contenance | Montant € |
|-------------------|---------|----------|-------------------------|------------|------------|
| Ecole maternelle | AL | 86 | Avenue Charles Zumstein | 47,50 ares | 495 000,00 |
| Ecole élémentaire | AK | 82 | 11 rue Victor Hugo | 58,97 ares | 710 000,00 |

D'un commun accord, le syndicat et la commune de Rixheim ont convenu que la cession se réalisera à l'euro symbolique. Les différents frais et honoraires y afférents resteront quant à eux à la charge exclusive de l'acquéreur.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'aliénation des biens mentionnés ci-dessus à l'euro symbolique, au profit de la commune de Rixheim ;**
- **Décide de confier à Me TINCHANT, notaire à Rixheim, la réalisation des actes et des formalités nécessaires à l'accomplissement de la vente ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Point n° 3 : Baldersheim – remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

La commune de Baldersheim a confié au syndicat de communes de l'Île Napoléon la mission de remplacement de certaines menuiseries extérieures de l'école maternelle située 13 rue de l'Église.

Les travaux entrevus consistent pour l'essentiel à déposer les anciennes menuiseries extérieures en bois pour les remplacer par des menuiseries en aluminium.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 78 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée en phase APD à 78 000,00 € HT, des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle à Baldersheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la valorisation des certificats d'économie d'énergie.**

Point n° 4 : Baldersheim – réhabilitation de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

Par délibération du 24 avril 2019, le comité syndical avait approuvé le principe de requalification du rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel de Baldersheim et pôle de santé ainsi que la réhabilitation du logement situé à l'étage.

C'est le groupement Jacques Koessler Architecture – CND Concept – B2E – BE West qui a été chargé de la maîtrise d'œuvre du projet. Celui-ci consiste, pour l'essentiel à :

- Aménager 4 cellules médicales au rez-de-chaussée, ainsi qu'un bloc sanitaire, accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Remplacer toutes les menuiseries extérieures du rez-de-chaussée ;
- Rafraîchir le logement situé à l'étage, en repensant l'agencement de la cuisine et de la salle de bains ;
- Installer deux chaudières murales indépendantes, une pour chaque niveau du bâtiment.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 217 125,00 € HT (valeur juillet 2019), selon le détail ci-après :

- Démolition/gros-œuvre.....24 700,00 € HT
- Menuiseries extérieures32 100,00 € HT
- Plâtrerie/faux-plafonds19 700,00 € HT
- Menuiseries intérieures bois17 100,00 € HT
- Faïence2 300,00 € HT
- Revêtements de sols5 900,00 € HT
- Peinture15 200,00 € HT
- Chauffage/ventilation/sanitaires/climatisation.....63 900,00 € HT
- Électricité/courant faible.....36 225,00 € HT
- **Total.....217 125,00 € HT**

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée en phase APD à 217 125,00 € HT, des travaux de requalification de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel à Baldersheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la valorisation des certificats d'économie d'énergie.**

Point n° 5 : Dietwiller – extension de la cuisine de la salle polyvalente – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

Par délibération du 29 mai 2019, le comité syndical avait approuvé le principe d'extension et de réorganisation de la cuisine de la salle polyvalente à Dietwiller.

C'est le groupement Philippe Pimmel Architecte – BET Bourgeat – BET Marchal qui a été chargé de la maîtrise d'œuvre du projet.

Les travaux envisagés consistent pour l'essentiel à agrandir la salle polyvalente afin de pouvoir réorganiser totalement la cuisine existante.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 170 286,56 € HT (valeur juillet 2019), selon le détail ci-après :

- Démolition 7 329,00 € HT
- Terrassements..... 5 100,90 € HT
- Maçonnerie/gros-œuvre 33 807,65 € HT
- Charpente bois..... 10 774,70 € HT
- Assainissement 7 459,00 € HT
- Couverture/zinguerie 10 621,56 € HT
- Menuiseries aluminium..... 7 855,00 € HT
- Plâtrerie/isolation 9 599,16 € HT
- Chape..... 1 487,71 € HT
- Menuiseries bois intérieures 6 168,49 € HT
- Carrelage/faïence 10 030,47 € HT
- Enduit extérieur/isolation 6 190,36 € HT
- Peinture..... 1 979,15 € HT
- Échafaudage 765,00 € HT
- Sanitaires/plomberie 7 587,41 € HT
- Électricité 7 731,00 € HT
- Mobilier de cuisine 35 800,00 € HT
- **Total..... 170 286,56 € HT**

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée en phase APD à 170 286,56 € HT, des travaux d'extension de la cuisine de la salle polyvalente à Dietwiller ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée.**

Point n° 6 : Habsheim – extension et réaménagement de la mairie – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 19 décembre 2018, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour les travaux d'extension et de réaménagement de la mairie de Habsheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 30 avril 2019, fixant la date limite de remise des offres au 3 juin 2019 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 12 juin et 2 juillet 2019, aboutissent à la proposition suivante :

| N° | Lot | Entreprise | Montant HT |
|--|---|--|---------------------|
| 1 | Gros-œuvre/démolition | Deganis à Sausheim | 181 311,36 € |
| | | Variante obligatoire 1 plus-value pour béton blanc | 1 188,42 € |
| 2 | Charpente bois | Bois & Techniques à Soultz | 8 211,41 € |
| 3 | Couverture/étanchéité/zinguerie/isolation | Galopin à Mulhouse | 35 957,48 € |
| | | Variante obligatoire 1 plus-value pour zinc | 11 894,40 € |
| 4 | Menuiserie aluminium/serrurerie | <i>Sans suite</i> | |
| 5 | Plâtrerie/isolation/faux-plafond | Somegyps à Héricourt (70) | 57 002,50 € |
| 6 | Isolation extérieure | Rauschmaier à Colmar | 7 498,42 € |
| 7 | Chauffage/ventilation/sanitaire | Vonthron à Sainte-Croix-en-Plaine | 152 399,92 € |
| 8 | Electricité/courants faibles | Eiffage Energie à Wittenheim | 118 697,40 € |
| | | Variante obligatoire 1 contrôle d'accès | 900,10 € |
| 9 | Carrelage/faïence | <i>Sans suite</i> | |
| 10 | Sols collés | Alsasol à Bollwiller | 14 685,00 € |
| 11 | Echafaudage | Echapro à Mulhouse | 2 714,10 € |
| 12 | Menuiserie bois/signalétique | Meyer à Blotzheim | 46 181,24 € |
| | | Variante obligatoire 1 menuiserie bois | 18 123,94 € |
| | | Variante obligatoire 2 niche assise en tissu | 240,00 € |
| | | Variante obligatoire 3 plus-value pour signalétique extrudée | 312,00 € |
| 13 | Ascenseur | Schindler à Sausheim | 39 450,00 € |
| 14 | Chape | Technochape à Kingersheim | 4 440,00 € |
| 15 | Peinture intérieure – extérieure | Danny Décor à Kingersheim | 26 000,40 € |
| 16 | Peinture façades existantes | Leader Plâtrerie à Richwiller | 6 800,00 € |
| Montant total des marchés attribués (avec variantes obligatoires) | | | 734 008,09 € |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues ;**

- **Décide de déclarer sans suite les lots :**
 - o **4 – menuiserie aluminium/serrurerie ;**
 - o **9 – carrelage/faïence ;**
- **Autorise M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour les lots mentionnés à l’alinéa précédent.**

Point n° 7 : Sausheim - désamiantage, réorganisation et mise en accessibilité PMR du bloc sanitaire du hall d’entrée principal du COSEC – résultat de la consultation d’entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 24 avril 2019, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d’entreprises pour les travaux de désamiantage et de rénovation des sanitaires du hall d’entrée principal du COSEC à Sausheim.

Un avis d’appel public à la concurrence a été publié le 17 mai 2019, fixant la date limite de remise des offres au 13 juin 2019 à 11 heures. Le dépouillement et l’analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 2 juillet 2019, aboutissent à la proposition suivante :

| N° | Lot | Entreprise | Montant HT |
|--|----------------------------|------------------------|---------------------|
| 1 | Désamiantage/démolition | Gaïal à Colmar | 68 926,00 € |
| 2 | Gros-œuvre | Metzger BTP à Cernay | 11 345,00 € |
| 3 | Plâtrerie | Stepec à Wittelsheim | 11 775,64 € |
| 4 | Carrelage/sols souples | Multisols à Colmar | 8 252,00 € |
| 5 | Menuiserie intérieure bois | Meyer à Blotzheim | 14 415,00 € |
| 6 | Peinture intérieure | MSP Peinture à Munster | 3 731,00 € |
| 7 | Chauffage/sanitaire/VMC | <i>Sans suite</i> | |
| 8 | Électricité | Venturi à Riedisheim | 6 985,00 € |
| Montant total des marchés attribués | | | 125 429,64 € |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d’attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**

- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues ;**
- **Décide de déclarer sans suite le lot 7 – chauffage/sanitaire/VMC ;**
- **Autorise M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour le lot mentionné à l'alinéa précédent.**

Point n° 8 : Sausheim – réfection des façades de la maison bleue et mise en accessibilité PMR des sanitaires – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

Par délibération du 24 avril 2019, le comité syndical approuvait, pour un montant de 54 000,00 € HT, l'estimation prévisionnelle en phase APD des travaux réfection des façades et de mise en accessibilité des sanitaires de la maison bleue sise 103 rue de Mulhouse à Sausheim.

À la demande de la commune, le projet a été reconsidéré. Les travaux envisagés consistaient initialement à :

- Reprendre les enduits et la peinture des façades ;
- Créer de nouveaux espaces sanitaires répondant à la réglementation d'accessibilité PMR en vigueur, en lieu et place des toilettes actuelles.

S'est rajouté aux prestations d'origine, le remplacement de tous les volets roulants et de certaines menuiseries extérieures.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont réévalué l'ensemble des travaux à 75 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée en phase APD à 75 000,00 € HT, des travaux de réfection des façades et de mise en accessibilité des sanitaires de la maison bleue à Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée.**

Point n° 9 : Baldersheim – réaménagement des abords de l'ancien Crédit Mutuel – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 29 mai 2019, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour le réaménagement des abords de l'ancien Crédit Mutuel à Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 2 juillet dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique – voirie et réseaux divers

Entreprise TP Schneider de Wittenheim pour un montant de 55 466,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 10 : Habsheim – réaménagement de la rue de la Délivrance – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 13 mars 2019, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue de la Délivrance dans la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 2 juillet dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique – voirie et réseaux divers

Entreprise TP Schneider de Wittenheim pour un montant de 138 935,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**

- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 11 : Rixheim – réfection des enrobés de 6 plateaux surélevés – déclaration sans suite – autorisation d'engager une nouvelle consultation d'entreprises

Par délibération du 24 avril 2019, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour la réfection de 6 plateaux surélevés sur la commune de Rixheim.

Cependant, une seule offre a été enregistrée. Devant cette absence de réelle concurrence, la commission MAPA du 2 juillet dernier a décidé de déclarer la consultation sans suite et de la relancer.

Au regard de la conjoncture actuelle et notamment de la forte hausse du prix du pétrole, les services techniques du syndicat ont réévalué les travaux à un montant de 130 000,00 € HT, au lieu des 100 000,00 € HT annoncés initialement.

Les crédits prévus au budget primitif 2019 seront ajustés à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée en phase APD à 130 000,00 € HT, hors frais annexes, des travaux de réfection des enrobés de 6 plateaux surélevés à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à engager une nouvelle consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée.**

Point n° 12 : Rixheim – installation d'un feu vert récompense au carrefour des rues d'Ottmarsheim (RD 108) et du Stade – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises et de signer la convention de délégation de co-maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental du Haut-Rhin

La ville de Rixheim a confié aux services techniques du syndicat l'étude et la réalisation des travaux pour l'installation d'un feu vert récompense au droit du carrefour des rues d'Ottmarsheim (RD 108) et du Stade.

Les travaux comprennent :

- La pose d'une armoire de commande raccordée au réseau basse tension ;
- Le génie civil pour les alimentations électriques (gainés et câbles) ;
- La mise en place de trois feux tricolores équipés de détecteur de vitesse ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

L'ensemble des travaux a été estimé à 45 000,00 € HT par les services techniques du syndicat.

En outre, les travaux affectant l'emprise de la RD 108, ils seront réalisés sous co-maîtrise d'ouvrage du département du Haut-Rhin, ce dernier confiant au syndicat le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une convention de mandat.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget 2019.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée au stade APD à 45 000,00 € HT, hors frais annexes, des travaux d'installation d'un feu vert récompense rue d'Ottmarsheim à Rixheim ;***
- ***Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;***
- ***Autorise M. le président, ou son représentant, à signer, avec le conseil départemental du Haut-Rhin, la convention de délégation de co-maîtrise d'ouvrage permettant d'intervenir sur la RD 108.***

Point n° 13 : Rixheim – réaménagement du parking rue des Peupliers (parc d'Entremont) – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

Dans le cadre de son programme de travaux de voirie, la ville de Rixheim souhaite procéder au réaménagement d'un parking situé rue des Peupliers au niveau du quartier « Entremont ».

Le projet prévoit la création de deux espaces de stationnement distincts, accessibles depuis la rue des Peupliers, permettant l'aménagement de 29 places de parking dont une réservée aux véhicules PMR.

Les travaux comprennent :

- Le décaissement des enrobés existants ;
- Les terrassements généraux pour la création des structures ;
- La fourniture et pose de bordures ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales à travers une noue de galets ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public (candélabres à leds) ;
- Les traitements de surface ;
- Les aménagements paysagers ;
- La signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à un montant de 85 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget 2019.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée au stade APD à 85 000,00 € HT, hors frais annexes, des travaux de réaménagement du parking situé rue des Peupliers à Rixheim-Entremont ;**
- **Autorise M. le président à engager une nouvelle consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée.**

Point n° 14 : Petit entretien de voirie et travaux annexes – résultat de la consultation d'entreprises – attribution de l'accord-cadre – autorisation de signer

Depuis 2011, le syndicat fait appel à une entreprise d'insertion pour la réalisation des petits travaux d'entretien annexes à la voirie (nettoyage des abords et des espaces verts, etc.). Les missions confiées sont, entre autres :

1. Nettoyage des bas-côtés des voies de circulation sur le territoire du syndicat.
2. Entretien des espaces verts le long des voies de circulation et des pistes cyclables sur le territoire du syndicat, comprenant entre autres prestations :
 - Tonte ;
 - Débroussaillage ;
 - Désherbage manuel, mécanique ou thermique ;
 - Plantations (fleurs ou arbustes) le cas échéant ;
3. Nettoyage et entretien des aires de pique-nique, des cours d'eau, des abords d'équipements publics communs, des lieux à forte fréquentation, ainsi que le long des chemins et parcours sportifs, forestiers, etc.

Le contrat est habituellement conclu sur la base d'un engagement minimum et d'un engagement maximum, décompté sous forme d'heures de prestations. Les heures sont réparties entre les communes selon la clé habituelle (enveloppe d'investissement) et les interventions programmées à leur demande.

Le marché passé en 2018 est arrivé à son terme. Une nouvelle consultation a donc été organisée, pour une durée de 12 mois (à compter de sa notification), avec un engagement maximum de 80 000,00 €.

C'est l'association Réagir d'Illzach, qui a été la seule à présenter une offre, avec un coût horaire de 13,10 € (non soumis à TVA). Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter l'accord-cadre à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 15 : Divers

La date du prochain **comité syndical** est fixée au **mercredi 25 septembre 2019 à 18 heures 30**, en mairie de Sausheim. Elle sera précédée d'une **réunion de bureau, à 18 heures**.

Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués dans les délais réglementaires habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30
Sausheim, le 17 juillet 2019